



PREFET DU FINISTERE
PREFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

**Comités de pilotage Natura 2000 du site d'importance communautaire « baie de Morlaix » (FR5300015)
désigné au titre de la directive « Habitats » et de la zone de protection spéciale « baie de Morlaix »
(FR5310073) désignée au titre de la directive « Oiseaux »
Réunion du 30 juin 2015**

Une réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000 de la baie de Morlaix s'est tenue à la chambre de commerce et d'industrie de Morlaix le 30 juin 2015, sous la coprésidence de M. Philippe Beuzelin, Sous-préfet de Morlaix, et de M. Loïc Laisné, Adjoint au préfet maritime de l'Atlantique.

Après avoir remercié les membres du comité de pilotage de leur participation, les coprésidents soulignent l'importance de l'étape de validation du document d'objectifs dans la vie des sites Natura 2000, après 3 ans d'étude. Ils remercient les élus d'avoir accepté la mission de portage du document d'objectifs, et félicitent la chargée de mission pour le travail qu'elle a effectué, dans la continuité de Mme Malengreau, dans le but de conserver en bon état le patrimoine naturel commun.

Mme Daudin procède d'abord à un bref rappel de la démarche et du diagnostic (tome I du document d'objectifs) validés lors du comité de pilotage du 5 juin 2014.

Elle présente ensuite les enjeux et les mesures de gestion envisagées, déclinées par grands objectifs (la présentation projetée en séance est jointe au présent compte-rendu).

Fiches actions A :

Mme Le Guennec remarque que le document ne fait pas apparaître les critères de hiérarchisation de l'état de conservation des habitats marins et souligne la difficulté de mise en œuvre, par les acteurs économiques, de mesures visant à maintenir en bon état un milieu et des espèces insuffisamment caractérisés. M. Thiébaud souligne qu'il n'existe pas d'indicateurs fiables du bon état de conservation permettant d'acquérir une connaissance de l'intérêt fonctionnel de l'habitat et des interactions. M. Ledard ajoute qu'en l'absence d'informations suffisantes sur ces habitats par le MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle), référent scientifique du ministère de l'écologie, les habitats réputés abriter un grand nombre d'espèces (banques de maërl, herbiers) ont été classées à enjeu très fort, ce qui n'exclut pas d'étudier ultérieurement d'autres habitats. M. Laisné confirme que le document d'objectifs est un document évolutif qui pourra être complété. En ce qui concerne le marsouin commun, présent en abondance dans la baie de Morlaix, Mme Gicquel précise qu'il s'agit d'une espèce à fort enjeu national et que la baie de Morlaix a été reconnue pour son importance pour le maintien de cette espèce.

Mme Le Guennec remarque que les engins traînants sont cités en raison de leur interaction avec les oiseaux et souhaiterait que soient aussi étudiées les interactions positives des activités économiques.

Fiches actions B :

Au sujet de la fiche B6, Bruno Lancien demande des précisions sur le site concerné (SIC ou ZPS). M. Ledard précise que l'évaluation scientifique des besoins d'adaptation du périmètre concerne essentiellement les habitats. La particularité de la baie de Morlaix est la superposition des deux sites. M. Legendre ajoute que les fiches actions concernant les espèces portent un logo « oiseaux » spécifique. M. Laisné ajoute qu'il n'est pas envisagé d'extension des milieux marins dans les documents d'objectifs. Il convient de stabiliser le système pour ne pas perturber une éventuelle démarche de définition de nouveaux sites au-delà des 12 miles marins. Dans l'attente, il est nécessaire de mettre en œuvre les actions des sites existants concrètement, pour que chaque acteur du site puisse s'approprier la démarche.

Fiches actions C :

À la question de M. Jacob sur le remplacement du terme « pertinence » par « adaptation » sur la fiche C1., M. Ledard répond qu'il s'agit d'examiner l'évaluation des résultats obtenus par les arrêtés de protection de biotope.

L'analyse de la fiche C1.2 amène M. Lancien à contester l'idée d'une étude des interactions qui, selon lui, s'avère trop vaste et demanderait des moyens colossaux, alors qu'en ce qui concerne la chasse, le schéma départemental de gestion cynégétique est déjà soumis à évaluation d'incidences ; il s'interroge sur la possibilité d'utiliser cette évaluation d'incidences dans l'étude prévue par la fiche. Mme Daudin précise que l'étude porte sur l'ensemble des activités pratiquées sur le site et n'a pas pour objet de stigmatiser la chasse. M. Ledard confirme que la chasse n'est pas ciblée dans cette fiche. Il comprend toutefois l'inquiétude de M. Lancien et précise que rien ne s'oppose à ce que l'animateur du site s'appuie sur le schéma cynégétique pour son étude. M. le Sous-préfet propose d'ajouter la mention suivante : « et concernant la chasse, en conformité avec le schéma départemental de la gestion cynégétique ».

Mme Daudin poursuit par la présentation des outils de gestion.

M. Thiébaud, s'interroge sur le fait qu'il y ait une charte sur les habitats marins particuliers et M. Laisné s'inquiète du nombre important de chartes prévues (14). Mme Gicquel précise qu'en réalité, il n'y a pas 14 chartes différentes mais 14 types d'engagement par milieu naturel. Les habitats marins particuliers sont distingués en raison des enjeux forts qu'ils représentent. M. Thiébaud estime que seuls trois habitats marins sont ciblés alors que la mosaïque d'habitats forme la richesse de la baie de Morlaix. La chargée de mission propose de clarifier la charte suite au comité de pilotage. Un volet complémentaire pourrait être ajouté pour les autres habitats marins.

M. Jacob souligne la non conformité des dates indiquées dans les exemples d'engagements relatifs à l'estran et au milieu marin (1^{er} avril au lieu de 1^{er} mars). M. Laisné rappelle que la signature d'une charte n'exonère pas de respecter la réglementation en vigueur, si elle est plus restrictive.

Monsieur le sous-préfet demande aux membres présents de faire connaître les oppositions formelles à la validation du document d'objectifs et note qu'il n'y en a pas. Les présidents consulteront par écrit les membres du comité de pilotage sur la validation du document d'objectifs et des modifications effectuées. M. Laisné précise qu'il n'y a pas de conditions de quorum dans la validation de sites marins ou majoritairement marins, mais qu'il s'agit d'une démarche de concertation qui nécessite l'acceptation du plus grand nombre.

À la question de Mme Le Guennec concernant la réécriture des fiches « pêche » par l'agence des aires marines protégées et l'absence de fiche A1.6 dans le tome II, Mme Gicquel répond qu'il y a eu une nouvelle numérotation des fiches et qu'il s'agit de la fiche A3.4. Elle précise que ces fiches n'ont pas été validées localement. Les informations de contexte sur la pêche sont provisoires et une révision est prévue après la validation du document d'objectifs. M. Laisné invite le comité départemental à profiter de la consultation écrite pour communiquer les informations nécessaires. M. le Sous-préfet ajoute « y compris en référence à des ajustements futurs dans les études à venir ». Mme Gicquel ajoute qu'il est précisé dans le document d'objectifs que ces données doivent être prises avec du recul. Le retour d'informations de l'IFREMER est arrivé au printemps 2015 et le temps a manqué pour soumettre cette étude à la consultation des pêcheurs.

M. Lancien souhaite avoir un retour sur les modifications envisagées sur les fiches actions. M. le sous-préfet indique que la consultation portera sur la validation du document modifié.

M. Laisné demande ensuite s'il y a des candidatures exprimées pour l'animation du site. M. Le Cousse, représentant Morlaix Communauté, indique que les élus ont délibéré favorablement pour la candidature à l'animation, en collaboration étroite avec la Communauté de communes du Pays Léonard. Il ajoute que la communauté d'agglomération souhaite devenir animateur principal, en partenariat avec l'agence des aires marines protégées.

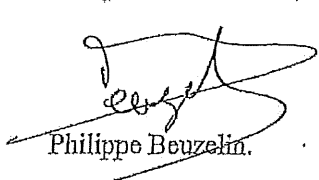
M. Laisné répond qu'il n'y a pas de frontières sur les espaces marins. En application des directives ministérielles, l'Agence des aires marines protégées reprend l'animation des espaces marins mais il est important de garder la dynamique qui s'est créée autour de l'élaboration du document d'objectifs, pour avoir une cohérence entre les parties terrestres, l'estran et les espaces marins. Un partenariat sera donc créé entre l'AAMP et Morlaix Communauté, dont il ne peut que se féliciter de la candidature.

Mme Beergunnot, responsable de l'antenne atlantique de l'agence des aires marines protégées, rappelle le rôle de l'AAMP, qui met à disposition des moyens pour l'acquisition de connaissances et a un rôle d'expertise. A M. le Sous-préfet qui s'interroge sur la forme du partenariat, Mme Beergunnot précise qu'une convention sera signée entre la DREAL, la collectivité et l'AAMP.

Mme Le Guennec manifeste son désaccord quant au partage de l'animation entre l'AAMP et la collectivité. Elle estime en effet que les problématiques des acteurs socio-professionnels seront mieux prises en compte si l'animation est confiée aux collectivités. M. Laisné lui rappelle cependant que ce sont des directives ministérielles qui prévoient ce partenariat, qui présente de nombreux avantages.

Les coprésidents remercient l'ensemble des participants. M. Laisné remercie particulièrement la chargée de mission qui a su reprendre l'élaboration du document d'objectifs à la suite de Mme Malengreau en respectant les échéances.

Le Sous-préfet de Morlaix,


Philippe Beuzelin.

Le préfet maritime de l'Atlantique,


Le contre-amiral François Régis Cloup-Mandaville
préfet maritime de l'Atlantique par suppléance.

Comités de pilotage Natura 2000 du site d'importance communautaire « baie de Morlaix » (FR 5300015) désigné au titre de la directive « Habitats » et de la zone de protection spéciale « baie de Morlaix » (FR5310073) désignée au titre de la directive « Oiseaux »
Réunion du 30 juin 2015
Liste des participants

Coprésidaient :

- M. Philippe BEUZELIN, Sous-préfet de Morlaix
- M. Loïc Laisné, administrateur général des Affaires maritimes, adjoint au Préfet maritime de l'Atlantique

Etaient présents (membre des comités de pilotage) :

- M. Yvon Le Cousse, Vice-président de Morlaix communauté, accompagné de MM. Vincent Martin, directeur de l'aménagement et de l'espace, Pierre Legendre, chef du service mer et littoral, Mme Gladys Daudin, chargée de mission Natura 2000 et deux stagiaires, Nicolas Autuly et Thibault Kerbrat
- M. Bernard Le Pors, vice-président de la Communauté de communes du Pays léonard, maire de Santeo, accompagné de M. Jacques-Olivier Cadiou, service développement durable de la Communauté de communes du Pays léonard
- M. Patrick Renault, représentant le maire de Roscoff
- Mme Rozenn Coadic, représentant le président de la Commission locale de l'eau du SAGE Léon-Trégor
- M. Michel Ledard, représentant le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne
- M. Jean-Marc Linder, représentant le Directeur départemental du territoire et de la mer
- M. Denis Sède, représentant le délégué à la mer et au littoral de la DDTM
- Mme Pauline Leclerc, représentant le Directeur départemental de la cohésion sociale
- Mme Gaëlle Bergunnot, représentant l'Agence des aires marines protégées
- M. Bernard Lenoir, représentant des Armateurs de France – Compagnie armoricaine de navigation
- Mme Solenne Le Guennec, représentant le président du Comité des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère
- Mme Nolwenn Hamon, représentant le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
- M. Bruno Lancion, président de l'Association de chasse sur le domaine public maritime et sur le domaine fluvial du Finistère
- M. Pierre Ménoz, représentant la Fédération départementale de la chasse du Finistère
- M. Yann Jacob, représentant le président de l'Association Bretagne Vivante – SEPNB
- M. Eric Thiébaud, représentant la Station biologique de Roscoff
- M. Dominique Guizien, représentant l'Association Force 5

Assistaient également :

- Mme Gwénaëlle Autret, pôle d'aménagement du territoire de Morlaix - DDTM
- Mmes Cécile Gicquel et Lauren Terrigeol, de l'Agence des aires marines protégées
- Mme Anaïs Guérin, Compagnie armoricaine de navigation, représentant l'union nationale des producteurs de granulats
- Mme Sophie Ollivier, préfecture maritime Atlantique
- Mme Marie-France Mingot, sous-préfecture de Morlaix

S'étaient excusés :

- M. le président de Morlaix Communauté
- M. le président de la Communauté de communes du Pays léonard
- M. le maire de Saint-Pol de Léon, ayant donné pouvoir à M. Le Pors, élu de la Communauté de communes du Pays léonard
- M. Lozdowski, président du SAGE Léon Trégor, représenté par Mme Coadic
- M. Pouliquen, adjoint au maire de Morlaix
- M. G. Narcy, représentant les pilotes de Brest
- M. Gimont, préfecture du Finistère, direction de l'animation des politiques publiques - bureau de la coordination générale
- M. le président de la Chambre d'agriculture du Finistère
- M. le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Morlaix
- M. Philippe Gautier, secrétaire de la Fédération de chasse sous-marine passion
- M. Jacques Grall, représentant l'Institut universitaire européen de la mer
- Mme Zaïg Le Pape, DDTM